



BARÈME DES HONORAIRES

Barèmes perçus en matière de vente d'immeubles à usage d'habitation et de commerce, de vente de terrains, cession de droit au bail etc... Conformément aux prescriptions de l'ordonnance N° 86-1243 du 01/12/1986 (J.O du 09/12/1986), nous portons à la connaissance de notre clientèle que la tarification des honoraires perçus par notre agence est la suivante :

TRANSACTIONS IMMOBILIERES (Maisons, Propriétés) : 6 % TTC du prix de vente
TRANSACTIONS IMMOBILIERES (Terrains) : 10 % TTC du prix de vente
EVALUATION DE BIENS (Attestation de valeur marché) : 150 € TTC (Forfait)

Les présentes rémunérations couvrent toutes les prestations de services concourant suivant les usages, à la réalisation de l'opération. La rémunération pour peines et soins particuliers ou missions spéciales fera l'objet de facturation séparée dont les modalités seront arrêtées suivant chaque cas en accord avec les parties.

Dominique VARE

SAS VARE IMMO siège social : 28 route de Carces 83510 LORGUES RCS DRAGUIGNAN 2009 B01014. siret 519 096 465 00017, code NAF 6831Z Gérant : **M. VARE DOMINIQUE** carte professionnelle n°CPI 8302 2015 000 001 030 CCI du VAR, Adhérent de la SNPI, 26 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, sous le numéro 18209 garanti par QBE Insurance europe Limited Cœur défense tour A 110 esplanade du général de gaulle 92931 LA DEFENCE CEDEX pour un montant de 110.000 €. RCP : SERENIS ASSURANCES SA 34 Rue du Wacken 67906 Strasbourg Cedex 9. Police n° VD 7.000.001 / 18209